



S.I.R.D.
28 rue de la liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26

N/Réf : DELCOM **46-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 21 Octobre 2014**

Le vingt et octobre deux mil quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni salle de réunions du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 07 octobre 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 15 Votants : 19

Présents : S.CIALDELLA, R.DI BENEDETTO, G.DINI, D.D'OLIVIER-QUINTAS, P.EVRARD, (pv de Mme Di Raffaele), K.GAILLARD, F. GILABERT (pv de Mme Vieu), G.JULLIEN (pv de M. Monier), C.LANCELON-PIN, M.MASTROMAURO, M.REPELLIN, P.RIGAULT, D.ROUX (pv de M. Camacho), G. SALLET, J. TESSAIRE,

Absents excusés : JM. CAMACHO, MF. DI RAFFAELE, JP.MONIER, JP. TROVERO, N.VIEU

Absents : A.CARBONARI, D.CUSTOT, F.FECHOZ-CHRISTOPHE, R.OCCHINO,

Secrétaire de séance : Sylvain CIALDELLA

Président de séance : Guy JULLIEN

Rappel du quorum : 13

OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS-

Attribution d'une subvention à l'UNSS pour le fonctionnement des associations sportives de la Rive Gauche du Drac- Année scolaire 2012-2013

Rapporteur Guy JULLIEN

Le Vice-président rapporte :

L'ensemble des communes du SIRD adhérentes à la vocation « Construction et maintenance des Etablissements sportifs » du SIVOM contribuaient individuellement, sous forme de subvention à l'UNSS et/ou aux foyers scolaires des collèges de façon aléatoire et pour des montants parfois disparates.

Le Président avait proposé, en 1996, que le SIVOM nouvellement créé se substitue aux communes en participant sous forme de subvention aux foyers scolaires et à l'UNSS au prorata du nombre d'élève de la Rive Gauche du Drac inscrits dans les collèges, pour chaque collectivité, et pour un montant forfaitaire de 1.25 € par élève.

Le versement de l'année 2012-2013 ayant été omis : il est proposé de verser la somme sur l'année 2014.

Soit pour l'année 2012-2013	par collège :	<i>Marc Sangnier</i> :	491 élèves
		<i>Pierre Dubois</i> :	482 élèves
		<i>Jules Vallès</i> :	352 élèves
		<i>Gérard Philipe</i> :	458 élèves
		<i>Alexandre Fleming</i> :	756 élèves

$2539 \text{ élèves} \times 1.25 \text{ €} = \mathbf{3173,75 \text{ €}}$

Pour répondre, au mieux, à l'importance des activités pratiquées et aux dépenses engagées dans les différents collèges, le Président propose que cette subvention soit versée directement à l'UNSS et non plus aux collèges, à charge pour cette dernière de répartir la somme en fonction de l'implication de chaque établissement dans la pratique de l'activité sportive et en fonction des dépenses relatives à certains sports (frais de déplacement notamment).

Un rapport sur les critères de répartition des crédits devra être fourni chaque année au SIRD

Le versement s'effectuera par année civile.

Le Comité après avoir délibéré,

⇒ ACCEPTE la proposition du Président,

⇒ DIT que la somme est inscrite à l'article 6537 du B P 2014 du SIVOM.

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Fait à Fontaine, le 22 Octobre 2014
Le Président
Guy JULLIEN